



CAHIER DES CHARGES DES COMPÉTITIONS CONCOURS DÉDIÉS M3 POUR LA SAISON 2023-2024 du Comité Bouliste de l'Ain

Les concours dédiés M3 sont des compétitions officielles qui qualifient au championnat de France.

44 équipes seront au départ de la compétition.

5 concours dédiés, les équipes s'engagent à participer à ces 5 journées.

Les dates :

- Samedi 28 octobre : St Denis Astroboules, 16 équipes - Montreal La Cluse, 20 équipes - lieu à confirmer, 8 équipes.
- Samedi 2 décembre : Abergement-Clémencia, 16 équipes - Oyonnax, 20 équipes - lieu à confirmer, 8 équipes.
- Samedi 17 février : St Maurice de Beynost, 16 équipes - Fareins, 16 équipes - Valsershône, 12 équipes.
- Samedi 16 mars : Chatillon/Chalarnonne, 8 équipes - St Benoit, 16 équipes - Chaveyriat, 20 équipes.
- Samedi 27 avril : Secteur 1 Le Mas Rillier, 44 équipes.

Au bout de ces 5 journées, un classement des équipes sera établi. Les **6 ou 7 premières équipes** (nombre à confirmer suivant le quota attribué au CBDA par la FFSB) seront qualifiées pour les championnats de France. Les autres équipes pourront participer aux Fédéraux quadrettes M3 dans la formation de leur choix.

Voir réglementation sur site internet FFSB.

FORFAIT : Si une équipe fait forfait, elle pénalisera tous les joueurs de l'équipe déclarée. Ceux-ci ne pourront pas participer au Fédéral quadrettes.

INSCRIPTIONS : 40€ par équipe dont 2€ pour la caisse jeunes.

Merci de faire parvenir 5 chèques à l'ordre du Comité Bouliste de l'Ain, d'un montant de 40,00 € avec notation au dos du chèque le non de l'équipe avec son numéro (Q-35 pour l'équipe 35). Ceux-ci seront encaissés la semaine qui suit chaque concours dédié.

INDEMNITÉS : 30€ par partie jouée et gagnée.

REPAS DE MIDI : chaque organisateur fournira au CBDA, une proposition de restauration (de 16,00 à 20,00€) qui vous sera envoyée à 15 jours de la compétition en même temps que le tirage.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

Les concours dédiés se dérouleront en 8 quadrettes par groupe de 4 ou 12 quadrettes par groupe de 4.

Dans le groupe, chaque équipe rencontre les 3 autres, un classement est ensuite établi. Le premier de chaque groupe se qualifie pour la finale. Les 3 autres équipes font une partie de classement. Les parties se disputent en 13 points ou 1 heure 45. Si partie office ou forfait, la partie sera gagnée 13 à 7 suivant la réglementation fédérale.

En cas d'égalité à l'issue des parties de groupe :

1/ Si l'égalité concerne 2 équipes, celle-ci seront départagées par l'opposition directe.

2/ Si l'égalité concerne 3 équipes, celle-ci seront départagées par le goal-average général puis au nombre de points marqués. Si l'égalité persiste entre 2 équipes, celle-ci seront départagées par l'opposition directe.

Après les parties de groupe :

- Concours de 8 quadrettes : une finale oppose les 2 premiers de chaque groupe et une partie de classement oppose les 2 deuxièmes, les 2 troisièmes et les 2 quatrièmes.
- Concours de 12 quadrettes : une finale oppose le 1^{er} du Groupe 1 contre le 1^{er} de Groupe 2. Une 2^{ème} finale oppose le 1^{er} du Groupe 3 contre le 2^{ème} du Groupe 1 et 4 parties de classement : 2^{ème} du G2 contre 2^{ème} du G3, 3^{ème} du G1 contre 3^{ème} du G2, 3^{ème} du G3 contre le 4^{ème} du G1 et le 4^{ème} du G2 contre le 4^{ème} du G3.

HORAIRES DES PARTIES : 1 heure 45 de jeu ou 13 points

8h00 à 9h45 : 1^{ère} partie de groupe A contre B et C contre D

10h15 à 12h00 : 2^{ème} partie de groupe A contre C et B contre D

14h15 à 16h00 : 3^{ème} partie de groupe A contre D et B contre C

16h45 à 18h30 : Finale et parties de classement

BAREME DES POINTS : Partie de groupe, jouée et gagnée (ou forfait) : 2 points

Bonus 1^{er} de poule : 6 points - Bonus 2^{ème} de poule : 4 points - Bonus 3^{ème} de poule : 2 points

Partie de classement gagnée : 2 points - Finaliste gagnant : 4 points - Finaliste perdant : 2 points

Pour la 4^{ème} et la 5^{ème} journée, l'ensemble des points acquis sera multiplié par le coefficient de 1,25.

Bon championnat à toutes les équipes.